



Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-5 est un rapport d'information des conseillers régionaux sur les évaluations conduites depuis 2016, sur le suivi de leurs recommandations et sur les évaluations terminées en 2021 :

- Depuis 2016, 20 évaluations ont été réalisées sur les programmes européens 2014-2020 et 14 sur les politiques publiques régionales.
- En 2021, le programme annuel d'évaluation compte 9 évaluations.

Ces évaluations concernent la plupart des domaines d'intervention de la Région : économie, formation, transition énergétique, lycées, culture...

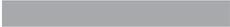
Avis du CESER

Le CESER souligne le grand intérêt des informations communiquées dans le rapport 1-5. Cette communication contribue à renforcer la culture de l'évaluation au sein de la Région. Le CESER a pu constater que cette culture était déjà une réalité à la Région. En effet, depuis la fusion, la démarche d'évaluation s'est progressivement étoffée et structurée pour aboutir à une démarche globale visant à faire de l'évaluation un outil majeur du pilotage de l'action régionale. Ainsi, chaque année, de nombreuses évaluations sont réalisées, avec une forte mobilisation de la collectivité pour préparer et suivre les évaluations, mais aussi pour capitaliser sur leurs enseignements et donner suite aux recommandations produites. L'évaluation obligatoire des programmes européens est venue conforter cette dynamique d'ensemble.

Ce type de communication sur les évaluations réalisées (ou en cours) est essentiel pour les élus régionaux et pour les partenaires de la collectivité, dont le CESER. Les informations communiquées permettent en effet à la collectivité de s'inscrire dans un processus continu d'adaptation et d'amélioration des politiques publiques régionales, en complémentarité d'autres démarches (suivi du projet de mandat, contrôle de gestion...). Ces informations sont également importantes pour le CESER qui pourra en tenir compte dans ses propres travaux (avis sur les politiques publiques régionales, autosaisines...).

Dans la perspective des travaux évaluatifs à venir, le CESER réaffirme sa volonté de jouer son rôle auprès de la Région, les CESER ayant pour mission "de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales" (cf. loi NOTRe). À ce titre, il entend participer activement au comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité, ainsi qu'aux comités de pilotage évaluatifs qui seront mis en place. Il s'agira notamment de porter le point de vue de la société civile organisée, dans l'objectif de co-construire des politiques publiques toujours plus en adéquation avec les besoins des territoires et des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 3 abstentions.



Guy Zima, au nom de la CGT

La CGT réaffirme son intérêt à l'évaluation des politiques publiques en ce qu'elle vise à l'amélioration et la transparence. Nous apprécions donc les intentions portées par la région Bourgogne-Franche-Comté en ce domaine. Nous pensons que le CESER peut utilement contribuer notamment en :

- l'associant à la définition des critères de l'évaluation d'une politique publique donnée,
- participant aux comités de pilotage, de suivi, etc. mis en place et chargés de l'évaluation des politiques publiques,
- participant aux débats autour des résultats des évaluations en lien avec les parties prenantes (décideurs politiques, bénéficiaires, agents, etc.)

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis.